

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 20 mai 2021



Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI			
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS			Jean BRETON
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			Cédric LAURENT
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			Emmy MARC
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)		X	
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
En cours de recrutement	Directeur·rice Général·e Délégué·e Formation		
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X
Anne BOITARD	Directrice par intérim de la DESMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Sandrine LABLANCHE	Présentation du DIU Insulinothérapie automatisée	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Calendrier prévisionnel des CFVU pour 2021/2022**

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1	Me		1	V		1	L	Toussaint	1	Me		1	S	Jour de l'an	1	Ma		1	Ma		1	V		1	D	Fête du travail	1	Me		1	V		1	L	
2	J		2	S		2	Ma		2	J		2	D		2	Me		2	Me		2	S		2	L		2	J	(CFVU)	2	S		2	Ma	
3	V		3	D		3	Me		3	V		3	L		3	J		3	J	(CFVU)	3	D		3	Ma		3	V		3	D		3	Me	
4	S		4	L		4	J		4	S		4	Ma		4	V		4	V		4	L		4	Me		4	S		4	L		4	J	
5	D		5	Ma		5	V		5	D		5	Me		5	S		5	S		5	Ma		5	J		5	D		5	Ma		5	V	
6	L		6	Me		6	S		6	L		6	J	(CFVU)	6	D		6	D		6	Me		6	V		6	L	Pentecôte	6	Me		6	S	
7	Ma		7	J		7	D		7	Ma		7	V		7	L		7	L		7	J		7	S		7	Ma		7	J	CFVU	7	D	
8	Me		8	V		8	L		8	Me		8	S		8	Ma		8	Ma		8	V		8	D	Vict. 1945	8	Me		8	V		8	L	
9	J		9	S		9	Ma		9	J		9	D		9	Me		9	Me		9	S		9	L		9	J		9	S		9	Ma	
10	V		10	D		10	Me		10	V		10	L		10	J		10	J		10	D		10	Ma		10	V		10	D		10	Me	
11	S		11	L		11	J	Armistice	11	S		11	Ma		11	V		11	V		11	L		11	Me		11	S		11	L		11	J	
12	D		12	Ma		12	V		12	D		12	Me		12	S		12	S		12	Ma		12	J		12	D		12	Ma		12	V	
13	L		13	Me		13	S		13	L		13	J		13	D		13	D		13	Me		13	V		13	L		13	Me		13	S	
14	Ma		14	J	CFVU	14	D		14	Ma		14	V		14	L		14	L		14	J	CFVU	14	S		14	Ma		14	J	Fête nationale	14	D	
15	Me		15	V		15	L		15	Me		15	S		15	Ma		15	Ma		15	V		15	D		15	Me		15	V		15	L	Assomption
16	J	CFVU	16	S		16	Ma		16	J	CFVU	16	D		16	Me		16	Me		16	S		16	L		16	J	CFVU	16	S		16	Ma	
17	V		17	D		17	Me		17	V		17	L		17	J	CFVU	17	J	CFVU	17	D		17	Ma		17	V		17	D		17	Me	
18	S		18	L		18	J	CFVU	18	S		18	Ma		18	V		18	V		18	L	Pâques	18	Me		18	S		18	L		18	J	
19	D		19	Ma		19	V		19	D		19	Me		19	S		19	S		19	Ma		19	J	CFVU	19	D		19	Ma		19	V	
20	L		20	Me		20	S		20	L		20	J	CFVU	20	D		20	D		20	Me		20	V		20	L		20	Me		20	S	
21	Ma		21	J	(CFVU)	21	D		21	Ma		21	V		21	L		21	L		21	J		21	S		21	Ma		21	J		21	D	
22	Me		22	V		22	L		22	Me		22	S		22	Ma		22	Ma		22	V		22	D		22	Me		22	V		22	L	
23	J	(CFVU)	23	S		23	Ma		23	J		23	D		23	Me		23	Me		23	S		23	L		23	J	(CFVU)	23	S		23	Ma	
24	V		24	D		24	Me		24	V		24	L		24	J		24	J	(CFVU)	24	D		24	Ma		24	V		24	D		24	Me	
25	S		25	L		25	J	(CFVU)	25	S	Noël	25	Ma		25	V		25	V		25	L		25	Me		25	S		25	L		25	J	
26	D		26	Ma		26	V		26	D		26	Me		26	S		26	S		26	Ma		26	J	Ascension	26	D		26	Ma		26	V	
27	L		27	Me		27	S		27	L		27	J	(CFVU)	27	D		27	D		27	Me		27	V		27	L		27	Me		27	S	
28	Ma		28	J		28	D		28	Ma		28	V		28	L		28	L		28	J	(CFVU)	28	S		28	Ma		28	J		28	D	
29	Me		29	V		29	L		29	Me		29	S					29	Ma		29	V		29	D		29	Me		29	V		29	L	
30	J		30	S		30	M		30	J		30	D					30	Me		30	S		30	L		30	J		30	S		30	Ma	
			31	D					31	V		31	L					31	J					31	M					31	D		31	Me	

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 avril 2021 transmis avec la convocation appelle une demande de modification : dans le premier paragraphe de la page 69, mettre entre guillemets la mention « remise en cause du travail de la direction ».

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021 ainsi modifié est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	4
Nombre de votants	25
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Présenté par Sandrine LABLANCHE
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

DIU Insulinothérapie automatisée

Dr Sandrine LABLANCHE
CFVU - 20/05/2021



Arrivée en soins courants des dispositifs de boucle fermée



DBLG1

Remboursé au printemps
2021 (remboursement obtenu
avec des délais
inhabituellement courts)

Contribution majeure du
CHUGA-UGA au
développement de DBLG1



Tandem Control IQ



Medtronic 780G en attente de remboursement

Arrivée en soins courants des dispositifs de boucle fermée

- Une grande attente des patients vis-à-vis du dispositif
- Seulement 10 équipes diabétologiques en France formées au dispositif
- **AUCUNE** formation proposée actuellement à l'échelon national
- Un besoin majeur de formation des équipes (diabétologues, IDE, diététiciennes) et diabétologues de ville, IDE des prestataire de santé



DIU Insulinothérapie automatisée

DIU Insulinothérapie automatisée

Objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les thérapeutiques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de régulations glycémiques, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

• Identification du public cible :

En formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie.

En formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat, les titulaires du diplôme d'Etat de diététicien

DIU Insulinothérapie automatisée

Durée totale de la formation :

40h d'enseignement théoriques (18 cours magistraux, 22 Travaux dirigés) - 60h de stage

Enseignement à distance via visioconférence

Volume enseignements réalisés par enseignants locaux (PY Benhamou – S Lablanche) : 5 h

Coordinateur du DIU : Pr Éric Renard (Montpellier)

Evaluation : présentiel dans l'université de rattachement

Début souhaité : Novembre 2021, campagne de candidature en septembre et octobre 2021

Tarif unique pour toutes les universités

	TARIF 1 Formation initiale	TARIF 2 Formation Continue financée à titre personnel	TARIF 3 Formation Continue financée par un tiers
Montant droits d'inscription	360 €	1000 €	2000 €

Conclusion



Une innovation thérapeutique attendue des patients qui arrive en soins courants

Un besoin de formation accru des acteurs hospitaliers et de ville

Un positionnement et une présence nécessaire de l'Université Grenoble comme acteur de formation au vu de la place tenue sur le développement des dispositifs

David DECHENAUD : Quelles sont les universités concernées par ce DIU ?

Sandrine LABLANCHE : La plupart sont en train de faire les démarches de validation institutionnelle ; pour l'instant, les universités de Montpellier, Toulouse, Paris et Strasbourg ont confirmé le déploiement de ce diplôme.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Cet enseignement à distance sera dispensé par plusieurs professeurs de différentes universités. Le modèle de visioconférence sera-t-il harmonisé ?

Sandrine LABLANCHE : Pour l'instant, nous imaginons fonctionner avec Zoom.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

La création du DIU Insulinothérapie automatisée est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	4
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DIU Insulinothérapie automatisée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
→ Présenté par Marc ODDON
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Présentation DAEU Sonate

Marc ODDON VP FCA et IP

Le DAEU: Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

- Destiné aux personnes ayant interrompu leurs études (2 ans) sans avoir le baccalauréat et qui veulent :
- **reprendre des études supérieures** dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- acquérir un diplôme leur permettant de passer des **concours administratifs**
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau de **culture générale**

Organisation du DAEU

- Deux options et 4 matières minimum (2 obligatoires et 2 optionnelles) correspondant au minimum à 225 heures :
 - **option A : littéraire, juridique (Valence, Grenoble)**
 - français (littérature et civilisations)
 - langues vivantes (Anglais)
 - **option B : scientifique (Grenoble)**
 - français (texte argumentatif, compréhension écrite, résumé de texte, discussion)
 - Mathématiques
- Les matières optionnelles peuvent différer selon les universités : histoire, géographie, mathématiques, etc.

Les effectifs à l'UGA

	20/21	19/20
DAEU A Grenoble	56	61
DAEU A Valence	23	27
DAEU A Sonate	50	41
DAEU B Grenoble	25	43
DAEU B Sonate	16	4
TOTAL	170	176

Le projet IDEFI-N SONATE*

*Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale

- Vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au DAEU, basées sur l'utilisation du **numérique et du tutorat à distance**.
- Candidature IDEFI-N (depuis 2014) regroupant 11 universités, porté nationalement par la fondation UNIT.
- UGA membre du consortium Lauréat en 2016 :
 - **Apport en Langues** (Innova, recherche, ...) et **responsabilité de la rédaction et de la mise en ligne du module d'Anglais** du DAEU qui a été réalisé en fin 2018.
 - Depuis 2017 : **expérimentation et déploiement prévu en site carcéral** par Mireille Baurens

Le partenariat

- Notre appartenance à Sonate répond ainsi à trois exigences :
 - **proposer** des dispositifs d'enseignement à distance (DAEU A et B entièrement à distance)
 - **diffuser et mutualiser** les ressources innovantes des programmes ANR.
 - **inventer** des propositions de formation en particulier pour les publics empêchés (dans ce cas, les détenues).

Les opportunités

- Bénéficier de l'expérience d'un consortium sur le tutorat et la formation en ligne (méthodes de développement, contrats d'auteurs, ressources partagées, etc...)
- Bénéficier de ressources numériques de qualité sur l'ensemble du programme DAEU (A et B), permettant l'hybridation des parcours et le renforcement d'acquis.
- Déploiement des formations en milieu carcéral

Pour approbation en CFVU

Les universités partenaires Sonate prennent en compte depuis novembre 2020, deux notes pour la délivrance du diplôme : une note de CC (=moyenne des notes obtenues en DM, en classe inversée et à l'examen blanc) et une note d'examen final.

L'UGA souhaite appliquer cette même règle pour les stagiaires du DAEU Sonate.

Pour approbation:

=> Modification au niveau des MCC et du RDE pour prise en compte des notes obtenues en Contrôle continu par matière pour le calcul de la délivrance du diplôme du DAEU (en plus de la note obtenue à l'examen final.) pour l'année en cours 20/21

- Délibérations -

Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	4
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
→ Présenté par José LABARERE
- 6. Questions diverses**

**Capacités d'accueil en deuxième année du
premier cycle des études de médecine,
odontologie, pharmacie et maïeutique,
à la rentrée universitaire 2021-2022**

Arrêté du 5 mai 2021

(annexes 1-5)

Capacités d'accueil globales en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de santé	472
Capacités d'accueil en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de MMOP hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES	242
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine	125
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en odontologie	11
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie	72
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en maïeutique	22

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2021-2022, hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES

—

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2021-2022, hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES



RÉPARTITION DES 242 PLACES SOUMISE AU VOTE DE LA CFVU					
	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

Limite de répartition
70 % PASS
30 % LAS
fixée par un arrêté

Conforme à la répartition habituelle entre
Médecine et Pharmacie

Financement régional :
nombre de places défini par la
Région

Pas d'odontologie
à Grenoble : places octroyées
par l'Université de Lyon

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ SOUMIS AU VOTE DE LA CFVU
Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.

Effectifs d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^{ème} année du premier cycle des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique (hors IFMK)

Etudiants doublants PACES	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Inscrits, <i>n</i>	420	455	461	432
Classement en rang utile ≥ 1 filière, <i>n</i> (%)	233 (55,5)	239 (52,5)	230 (49,9)	230 (53,2)

Etudiants néo-bacheliers	2017-2018	2018-2019	2019-2020	PASS + LAS1
Inscrits, <i>n</i>	1079	1125	1003	1303 + 382*
Classement en rang utile ≥ 1 filière, <i>n</i> (%)	124 (11,5)	118 (10,5)	128 (12,8)	168 + 56 (13,3)

* dont 45 candidats à une admission en 2^{ème} année MMOP

Effectifs d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^{ème} année du premier cycle des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique (hors passerelles, IFMK, et hors UE)

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
2019-2020	200	97	37	17	351
2020-2021*	286	131	36	19	472
Evolution	+43%	+35%	-2%	+12%	+34%

* Etudiants venant de PACES + PASS + LAS1 + LAS2-3

Jennifer BUYCK : Pourquoi l'effectif de Maïeutique baisse-t-il d'une place par rapport à l'année dernière ?

José LABARERE : Le numerus clausus régional de la filière Maïeutique était de 37 places. Les années précédentes, un étudiant Passerelle était accueilli en plus de ce numerus clausus. Suite à une incompréhension, le ministère a retenu qu'il s'agissait de 37 places incluant la Passerelle. S'il reste des places en 2^e année de MMOP ainsi que des candidats pour les parcours PASS ou LAS de Maïeutique, nous essaierons de proposer une place supplémentaire afin d'avoir 38 places dont celle de Passerelle.

Jennifer BUYCK : Il n'y a pas d'augmentation d'effectif pour Maïeutique alors que c'est le cas des autres formations.

José LABARERE : La formation de Maïeutique, comme celle de Kinésithérapie, est financée par la Région, laquelle n'a pas souhaité augmenter le nombre de places. Cette profession étant saturée dans la région, et les élèves sages-femmes de Grenoble devant généralement s'expatrier, la question de réduire le numerus clausus de Maïeutique se pose depuis plusieurs années.

David DECHENAUD : Nous sommes dans une période transitoire, avec la fin de la PACES et l'arrivée des étudiants inscrits en PASS et en LAS. Le ministère a dû garantir aux doublants de PACES une possibilité de poursuite d'études à la hauteur de la moyenne de réussite des dernières années. Afin de ne pas défavoriser les étudiants de l'ancien système et du nouveau système, il a fallu procéder à des calculs précis. L'augmentation significative des capacités d'accueil génère de nouveaux besoins d'encadrement dans les instituts et les facultés concernés.

Zineb SIMEU-ABAZI : Qu'entendez-vous par Passerelle ? S'agit-il par exemple des étudiants passant de LAS au Parcours des Écoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP C) ? Ces étudiants peuvent-ils par la suite

candidater pour des études de Médecine ?

José LABARERE : Les Passerelles existent depuis de nombreuses années. L'arrêté de novembre 2019, relatif à cette réforme, prévoit de maintenir encore un pourcentage de 5 % de Passerelle. Il s'agit de permettre aux étudiants ayant un titre ou un grade de master, de doctorat ou d'ingénieur, d'intégrer une formation médicale. Cette année, nous avons reçu environ 60 candidatures Passerelle en Médecine, pour une dizaine de places.

Zineb SIMEU-ABAZI : Auriez-vous les dates des jurys ? Apparemment, il y aura une deuxième session cette année pour les PASS.

José LABARERE : Nous sommes dans l'attente de la délibération de la CFVU ; un premier jury sera publié très rapidement pour les PASS et les LAS.

- Délibérations -

Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3

Il est proposé de soumettre au vote de la commission la répartition et le principe de fongibilité suivants :

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ

Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.

La répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité sont soumis au vote :

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Yasmine TOUHAMI a transmis 4 questions au Vice-président Formation et Vie étudiante en amont de la séance :

1. « Mme Vidal a évoqué un retour de 50 % des étudiants en présentiel dès le mercredi 19 mai. Ce présentiel pourrait notamment servir à organiser des sessions de préparation en vue des rattrapages. Je voulais savoir s'il était prévu de faire un point là-dessus afin de savoir si cela est prévu chez nous. »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que depuis le 3 mai, l'UGA est de nouveau autorisée à tenir un certain nombre d'activités en présentiel, en respectant la jauge de 20 % des capacités d'accueil et celle de 50 % des salles. Une circulaire du ministère a confirmé cette semaine la possibilité d'un retour en présentiel à 50 % des capacités d'accueil, en conservant la limite de 50 % d'occupation des salles. Cela va permettre d'organiser les examens en présentiel dans de meilleures conditions et d'accueillir les étudiants pour des enseignements et la préparation des secondes sessions. En cette période de l'année, le taux de 50 % des capacités d'accueil devrait permettre d'accueillir l'ensemble des étudiants qui le souhaitent.

2. « Les stages, qui représentent une étape importante dans le cursus des étudiants notamment en termes d'insertion professionnelle, ont été impactés par la pandémie de Covid-19. La recherche de stage étant déjà compliquée en temps normal, les étudiants ont dû faire face aux conséquences de la Covid-19 sur les offres de stages, les modalités de stages et parfois se retrouvent sans stages. Avez-vous des retours des composantes par rapport à l'impact de la pandémie sur les stages (pour l'année dernière et cette année) ? Est-ce que des enquêtes ont été menées à ce sujet ? »

Le Vice-président indique qu'aucune enquête n'a été réalisée. L'année 2020/2021 est différente de l'année précédente : un plus grand nombre

d'acteurs du monde socio-économique peuvent accueillir des stagiaires car ils ont anticipé les conditions dans lesquelles ces stages pourraient avoir lieu. L'UGA a reporté la fin de l'année universitaire pour permettre aux stages de se dérouler après fin octobre. Par ailleurs, lorsqu'il est avéré qu'un stage ne peut pas avoir lieu, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences adaptées à la situation sanitaire prévoient la possibilité de neutraliser la prise en compte de ce stage dans les relevés de notes. Il est un peu tôt pour savoir si beaucoup d'étudiants rencontrent des difficultés pour leur stage, mais il est certain qu'aucun étudiant ne sera privé de l'obtention de son année universitaire parce qu'il n'a pas pu réaliser de stage en raison de la pandémie. Il est possible de voir le nombre de stages neutralisés sur Apogée ; pour avoir un bilan des mesures d'accompagnement et des adaptations qui ont pu être mises en place, il faudrait faire une enquête auprès des composantes, une fois que les équipes auront du temps à consacrer à cela. Il est arrivé, dans certaines situations particulières, que des promotions entières ne parviennent pas à trouver de stage ; les composantes concernées se sont mobilisées pour s'efforcer de débloquer ces situations.

Florence COURTOIS : La cellule stage de la DOIP peut répondre à beaucoup de questions des étudiants et les accompagner dans leur recherche de stage. Le nombre de conventions de stages a globalement augmenté par rapport à l'année dernière, tout comme le nombre d'organismes accueillants des stagiaires. Je pense qu'il y a des situations assez contrastées. Par ailleurs, des stages d'excellence ont été proposés et n'ont pas forcément trouvé preneurs à ce jour. Le catalogue des stages et beaucoup d'autres outils sont à votre disposition.

3. « Est-ce que le contrôle d'assiduité en cours obligatoires et TD en distanciel est toujours suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance ? »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante confirme que la dispense d'assiduité est valable pour l'année universitaire complète. L'absence d'assiduité n'entraînera donc pas de défaillance aux examens ni d'incidence sur les bourses délivrées par le CROUS.

4. « Je voulais également aborder le sujet des absences des étudiants lors des examens et cours obligatoires. Nous avons convenu en début d'année que les étudiants cas contact et positifs à la Covid-19, ne pouvant se présenter aux examens, ne seraient pas déclarés défaillants. Des modalités de contrôle alternatif ont été mises en place et nous avons la garantie que l'étudiant n'irait pas directement en seconde session. Je vous remercie d'avoir défendu ces modalités qui représentent un changement important dans le traitement des étudiants absents en examen ou en TD. Hors crise sanitaire, des situations souvent injustes et dures pour les étudiants absents (absence justifiées) à des examens ont été reportées. A titre personnel, je pense que la gestion des absences mérite d'être revue. La souplesse et l'adaptabilité en vigueur lors de la pandémie doivent être pérennisées afin de permettre à chaque étudiant (ayant une absence justifiée) des examens équitables et adaptés, notamment à travers l'organisation de sessions spéciales. Ainsi, je voulais savoir si des réflexions dans ce sens ont déjà été menées et si nous pouvions en discuter. »

Le Vice-président indique que l'UGA avait attiré l'attention du ministère sur le fait qu'il y avait une différence de traitement entre un étudiant atteint du covid et un étudiant souffrant d'une autre maladie. Le ministère avait répondu que d'une part la législation était particulière, et que d'autre part les étudiants cas contact covid étaient isolés par décision de l'autorité publique, et subissaient donc une contrainte particulière impliquant un traitement spécifique. En l'absence de textes spécifiques à l'avenir, tels que l'état d'urgence, il y aurait une

problématique d'égalité de traitement des étudiants pour les examens. Cette question se pose déjà aujourd'hui mais est en partie résolue par le fait que les jurys d'examens doivent comparer les sujets donnés en session 1, 1 bis, 2 et 2 bis. Il y aurait également une problématique de charge pédagogique : conception des sujets, surveillance, organisation, rallongement de l'année universitaire, etc. Par ailleurs, cela poserait la question de la définition des absences reconnues comme justifiées : maladie, salariat, etc. La seconde session est peut-être stigmatisante : l'étudiant peut avoir échoué à la première session, comme il peut ne pas avoir pu la passer pour des raisons légitimes. Le contrôle continu intégral augmente le nombre d'évaluations, les lisse dans la durée, et permet d'éviter le « tout ou rien » induit notamment par le contrôle terminal intégral. La question des absences justifiées se posera sans doute à l'ensemble des universités. Il paraît en tous cas difficile de demander aujourd'hui aux enseignants et aux équipes administratives d'organiser de manière pérenne 3 ou 4 sessions d'examens.

Yasmine TOUHAMI : Ces modalités existent pour les sportifs de haut niveau. Nous pourrions nous en inspirer pour voir ce qu'il est possible de faire au regard de toutes les problématiques que vous soulevez.

David DECHENAUD : Il existe effectivement des textes nationaux pour les sportifs de haut niveau prévoyant des règles particulières. Les plans d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) peuvent également conduire à l'aménagement des épreuves et de leurs modalités. Ces situations font l'objet d'un encadrement particulier, et la généralisation n'est prévue par aucun texte. On peut également s'interroger sur ce que recouvre la notion de public à besoins spécifiques : un étudiant salarié a aussi besoin d'un aménagement d'emploi du temps. C'est la quantité de travail que cela implique qui m'incite à avoir une approche prudente de ce sujet.

Les élus de la CGT et de la FSU ont transmis une question au Vice-président Formation et Vie étudiante en amont de la séance : « Concernant la rentrée 2021, quels moyens sont/peuvent être mis en œuvre (moyens humains, financiers, techniques), et comment anticiper cette rentrée pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions ? »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que selon les annonces publiques, la prochaine rentrée se déroulera dans des conditions normales. Néanmoins, les étudiants viennent de passer une ou deux années universitaires très particulières ; les enseignants n'ont pas pu les accompagner comme ils l'auraient souhaité. De plus, les conditions de rentrée sont toujours soumises aux aléas liés à l'évolution de la crise sanitaire. Dans un souci d'anticipation, l'UGA met en place un tutorat post-covid : recrutement de tuteurs et de parrains et marraines, préparation d'un module pour les former. Dans l'attente de savoir si le ministère autorise le report de la part du budget non utilisée pour le tutorat covid, ce tutorat post-covid est actuellement organisé sur les fonds de l'établissement. Par ailleurs, l'UGA a mis en place un dispositif de vaccination pour les étudiants et les personnels, sans condition d'âge et d'état de santé. Le dispositif informatique va également être renforcé : la maintenance des ordinateurs portables prêtés aux étudiants va être assurée par une société pour décharger la DGD SI de ce travail conséquent compte tenu du volume de machines déployées.

Un groupe de travail a été mis en place par la Conférence des présidents d'université (CPU) pour préparer la prochaine rentrée. Certains membres du groupe souhaitent s'organiser dans la perspective d'une rentrée en 100 % présentiel, quitte à assumer le risque de devoir dégrader ce taux sur injonction du ministère. D'autres préféreraient débiter l'année avec une jauge à 50 %, qui serait augmentée si la situation sanitaire reste stable. Il faut expliquer au ministère la nécessité d'accueillir les étudiants le plus possible en présentiel : il en va de la qualité des enseignements, de la qualité des conditions de travail des enseignants, et de celle de

l'insertion professionnelle des étudiants. Il faut en même temps préparer une potentielle rentrée avec une reprise partielle du présentiel. L'UGA dispose d'autotests, et sera très attentive aux événements de rentrée dans les grands amphithéâtres. Une réunion avec les directeurs de composantes va se tenir prochainement pour déterminer comment viser le 100 % présentiel tout en ne mettant pas en difficulté les équipes si les modalités de rentrée étaient dégradées.

Gwenaël DELAVAL : Il y a des choses à mettre en œuvre techniquement pour permettre au maximum le retour des étudiants et des personnels en présentiel, notamment l'installation de capteurs de CO2 mesurant le brassage de l'air. Ce type de technique a-t-il été envisagé à l'UGA ?

David DECHENAUD : Oui ; cela ne faisant pas partie de mon périmètre, je n'ai pas de réponse à vous apporter dans l'immédiat mais je me renseignerai auprès de la Direction de la prévention des risques. L'utilisation de ces capteurs est préconisée dans la dernière circulaire du ministère.

Gwenaël DELAVAL : La crise sanitaire nous a contraints à organiser les enseignements en distanciel. Dans certaines universités, on remarque des volontés de conserver certains enseignements à distance pour des raisons budgétaires, et notamment de manque de locaux. Nous souhaitons avoir l'engagement clair de la Présidence de l'UGA qu'une fois la crise sanitaire terminée, il n'est pas question de rester en enseignement à distance ou hybride – soit dans des conditions de travail et d'études dégradées pour les personnels et les étudiants – et que tout sera fait pour revenir en présentiel, malgré les contraintes budgétaires et de locaux déjà présentes avant la crise sanitaire.

David DECHENAUD : Nous nous y engageons. Il n'est pas question pour l'équipe politique de l'UGA de maintenir un système d'enseignement hybride ou distanciel qui ne serait pas imposé par le ministère. Il pourrait

y avoir un usage de l'hybridation – jamais imposé, pour élargir l'offre des ETC proposée aux étudiants de Valence et pour mettre en place des « mobilités virtuelles » dans le cadre de l'internationalisation dite « at home », dans un but écologique et non économique. Les collègues ne seront jamais contraints de délivrer leurs cours en hybride ou en distanciel. Certaines choses positives pourraient être déduites des modalités pédagogiques adaptées à la crise sanitaire, mais nous n'avons jamais fait ce travail car nous craignons que cela soit interprété comme la volonté de maintenir des modalités de travail dégradées. De même, nous n'avons jamais classé les enseignements selon un ordre de priorité de ce qui devrait être maintenu en présentiel et de ce qui pourrait être facilement basculé en distanciel. Certains collègues m'ont sollicité pour l'établissement d'un plan de continuité d'activité dans l'hypothèse où nous serions amenés à faire face à un nouveau confinement. Cette perspective est intéressante, car je pense que la question de la dématérialisation ne se pose pas de la même manière pour un CM, un TD ou un TP, mais s'engager dans cette démarche nous paraît à ce stade un mauvais signal à envoyer à notre tutelle.

Gwenaël DELAVAL : Beaucoup de choses dont vous parlez méritent débat et réflexion. Peut-on revenir sur la mise en place des listes de diffusion pour les étudiants et les doctorants ?

David DECHENAUD : Le Président s'engage à ce que la mise en œuvre de ces listes de diffusion soit effective d'ici la fin de l'année universitaire.

Virginie ZAMPA : La section disciplinaire se remet en place ; comme d'habitude, il y a beaucoup de problèmes de plagiat. Je n'ai pas trouvé de charte anti-plagiat à l'échelle de l'UGA, alors qu'il en existe à la Faculté de Droit, à l'IFSI, etc. Il me semblerait intéressant d'établir une charte commune, un modèle général pour l'UGA que chaque composante

pourrait enrichir pour répondre à ses besoins spécifiques.

David DECHENAUD : Je pense qu'il s'agit moins de définir le plagiat ou de se mettre d'accord sur son périmètre et les sanctions, que d'informer les étudiants de ce qu'est le plagiat car certains d'entre eux l'ignorent. Avant de les sanctionner, il me semble important de leur expliquer sur le plan méthodologique ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Cela participe de leur formation. L'objet de la charte n'est pas tant son contenu que sa diffusion, et l'explication aux étudiants de ce qu'est le plagiat et des raisons pour lesquelles il ne faut pas plagier. Je peux interroger les pratiques de toutes les composantes au niveau de l'EPE pour savoir ce qui existe et voir les possibilités d'amélioration. La section disciplinaire peut mettre en œuvre une procédure simplifiée pour les cas de plagiat.

Virginie ZAMPA : Il y a des étudiants qui ne savent pas ce qu'est le plagiat. Je pense qu'ils sont davantage informés à ce sujet au niveau master, mais pour les étudiants de licence et les étudiants étrangers, il y a un vrai travail d'information à faire globalement au niveau de l'UGA. Pourrait-on travailler sur ce sujet en commission pédagogique ?

David DECHENAUD : Bien sûr, nous pourrions faire un tour d'horizon de ce qui existe et de la manière dont l'information est diffusée.

La séance est levée à 18h.

Annexes

1 – Relevé de décisions du 15 avril 2021

2a – Création du DIU Insulinothérapie automatisée

2b – RDE

2c – Enseignements

2d – Grille de calcul du coût

3a – RDE DAEU A et B Sonate

3b – MCC

ANNEXE 1

Le relevé de décisions du 15 avril 2021 est
disponible sur le site intranet

ANNEXES 2

Année universitaire concernée : 2021 2022

Date de la demande 24/03/2021

Composante : UFR Médecine

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Pr Sandrine LABLANCHE

Référent administratif : Pr Sandrine LABLANCHE

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : Insulinothérapie automatisée

Type de formation : ☐ DU ☒ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) : Université Montpellier-Nîmes, Université de Paris, Université de Toulouse, Université de Caen Normandie, Université d'Angers, Université de Marseille, Université de Paris-Saclay

Régime (FI/FC) : ☒ FI ☒ FC

Modalités : ☐ Présentiel ☒ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : Pour Grenoble : 0 à 3 Total : 10

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : Grenoble : 2 à 10 Total : 10 à 60

Date validation en Conseil de composante : Voté en CUFR de médecine le 8 Mars 2021

(Préalable obligatoire si passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il envisagé : ☐ Oui ☒ Non

Si en cours, date de dépôt :

Si oui, niveau de sortie du diplôme :

(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
- Le public visé
- Débouchés professionnels (exemples)

L'arrivée sur le marché des systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrique.

Objectif de la formation :

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Compétences acquises au terme de la formation :

Au terme de la formation, le professionnel aura la capacité de participer à l'initiation et au suivi de l'insulinothérapie automatisée, en connaîtra les indications, et saura comment contribuer à une équipe soignante pour la pratique de l'insulinothérapie automatisée avec sécurité et efficacité.

Débouchés professionnels visés :

Participation professionnelle à une structure de soins assurant le déploiement de l'insulinothérapie automatisée.

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie.

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les Titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat.

Organisation des enseignements

Période de la formation : Novembre à Juin

Durée de la formation : 1 séminaire de 5 jours (en novembre) – 2h d'examen

Volume horaire de la formation : 40H

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

STAGES:

☒ Oui ☐ Non

Durée : 60 heures réparties sur 15 demi-journées.

Période : Décembre à juin

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie. Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les Titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat. L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable pédagogique, à partir d'une lettre de motivation accompagnée du CV du candidat. Les candidatures relevant de la pédiatrie seront validées par les pédiatres universitaires participant à la formation. Une lettre d'acceptation définitive d'inscription sera adressée aux candidats retenus.

Conditions d'admission : CV + Lettre de motivation

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

DIU : chaque université inscrit ses étudiants et encaisse ses recettes. Les cours se font en commun (visio) par des enseignants issus de toutes les universités.

Université Montpellier-Nîmes, Université de Paris, Université de Toulouse, Université de Caen Normandie, Université d'Angers, Université de Marseille, Université de Paris-Saclay

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement : /

La DGD RTI devra-t-elle être associée : Non

Modalités d'admission au diplôme

L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable pédagogique, à partir d'une lettre de motivation accompagnée du CV du candidat. Les candidatures relevant de la pédiatrie seront validées par les pédiatres universitaires participant à la formation. Une lettre d'acceptation définitive d'inscription sera adressée aux candidats retenus.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Joindre le projet de convention, formalisé à partir du modèle UGA (trame convention V.2020)
<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/fonctions-d-appui/juridique-protection-des-donnees/conventions/conventions-19037.kjsp>

Droits d'inscription

Dans le cas d'un DIU expliciter les modalités financières entre les partenaires, qui devront être reprises dans la convention de partenariat :

Tarifs Formation initiale : 360€

Tarifs Formation continue : 2000€ si financé / 1000€ si auto-financement
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /
NOM : RIVOLLIER PRENOM : Rémi

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui ☒

Non ☐

REGLEMENT DES ETUDES

Intitulé de la formation : **Insulinothérapie automatisée**

Responsable pédagogique : **Sandrine Lablanche**

Composante	☒ Médecine ☐ Pharmacie
Création ou modification ?	☒ Création ☐ Modification ☐ Renouvellement
Ouverture en 2021-2022 ?	☒ Oui ☐ Non
Type de formation	☐ Diplôme d'université (DU) ☒ Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du vote en Conseil d'UFR : 8 MARS - voté

Universités partenaires	<i>Indiquer les universités habilitées à délivrer le diplôme ou détaillez les partenariats avec d'autres universités (françaises ou étrangères).</i> Université Montpellier-Nîmes, Université de Paris, Université de Toulouse, Université de Caen Normandie, Université d'Angers, Université de Marseille, Université de Paris-Saclay		
Publics	☒ Formation Initiale ☒ Formation continue		
Modalités d'enseignement	☐ Présentiel ☒ Distanciel ☐ Présentiel ET distanciel		
Effectifs prévisionnels	Minimums : 10 dont FI : dont FC : Maximums : 60 dont FI : dont FC : Si DIU, précisez les effectifs minimums à Grenoble pour ouvrir : Total : 2 financés ou 1 financé + 2 auto-fi dont FI : dont FC : 2/3		
Dépôt RNCP* <i>*Répertoire national des certifications professionnelles.</i> <i>*Optionnel et sous conditions.</i>	☐ Oui ☒ Non ☐ En cours ☐ Envisagé Si dépôt RNCP alors préciser : Niveau d'entrée :		

Personnel Continu
*Optionnel et sous conditions.

Pour plus d'informations, consultez l'Ingénieur Conseil en FC :
Rémi RIVOLLIÉ – remi.rivollier@univ-grenoble-alpes.fr – 07 64 52 25 74

Définition et objectif(s) de la formation pour le participant

Preciser les capacités et compétences à atteindre en fin de formation et après validation :

- décliner les objectifs généraux et spécifiques (clairs, détaillés et atteignables dans la durée de l'action)
- décrire ce qui est attendu de l'apprenant à l'issue de la formation

(nb) : Il est important de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les professions ciblées

L'arrivée sur le marché des systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrie.

Objectif de la formation :

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Compétences acquises au terme de la formation :

Au terme de la formation, le professionnel aura la capacité de participer à l'initiation et au suivi de l'insulinothérapie automatisée, en connaîtra les indications, et saura comment contribuer à une équipe soignante pour la pratique de l'insulinothérapie automatisée avec sécurité et efficacité.

Débouchés professionnels visés :

Participation professionnelle à une structure de soins assurant le déploiement de l'insulinothérapie automatisée.

Publics

Personnes admises à s'inscrire à la formation.

Exemple : Internes en médecine générale, Kinésithérapeutes,...

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie.

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les Titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat.

Prérequis spécifique(s) :

Parmi le public éligible, une catégorie de personne est-elle particulièrement visée par la formation ?

Exemple : Préciser si la formation concerne un type d'exercice, si cela convient plus à un jeune professionnel ou un professionnel ayant déjà une expérience (voire ayant déjà suivi une formation) sur le thème traité...

L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable pédagogique, à partir d'une lettre de motivation accompagnée du CV du candidat. Les candidatures relevant de la pédiatrie seront

validées par les pédiatres universitaires participant à la formation. Une lettre d'acceptation définitive d'inscription sera adressée aux candidats retenus.

Conditions d'accès

Epreuve de pré-sélection pour les candidats : ☐ Oui* ☒ Non

*Si oui, détailler le type d'épreuve :

Exemple : QCM

Conditions d'admission :

Exemples : CV, Lettre de motivation, dossier, entretien...

CV + Lettre de motivation

Organisation des enseignements

Lorsque l'enseignement se fait en totalité ou pour partie à distance il sera décrit également en annexe 6 (conformément à l'article L6353-1 du Code du travail et le décret du 20 août 2014).

Période de formation

Période : Mois de début : Novembre

Mois de fin : Fin juin

Format : 1 séminaire sur 5 jours

Exemple : 2 jours par mois, les jeudis, 4 séminaires sur 5 jours...

Durée : ☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ ... ans

Formation semestrialisée : ☐ Oui ☒ Non

Crédits ECTS (optionnel) : ☐ Oui, Combien ? ☒ Non

Enseignement en présentiel : En heures En jours

Enseignement en distanciel : 40H - 5 jours (modalités à décrire en annexe 6)

Soit un total de 40 heures de formation.

Stage

Il y a-t-il un stage dans la formation ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui préciser : Dans un centre de diabétologie adulte ou pédiatrique où exerce un des enseignants du DIU.

Durée du stage : En heures 60H En jours : 15 demi-journées

Période de stage : Décembre à juin

Modalités du stage à décrire en annexe 7.

Composition des enseignements

Préciser ci-dessous les séquences de formation (nom des modules) avec les objectifs et décrire le détail en annexe 5, suivant modalités précisées.

Pas de modules.

EXEMPLE :

~~Module X : INSUFFISANCE RESPIRATOIRE AIGUE SUR INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE~~

~~Améliorer la prise en charge des pathologies respiratoires aiguës sur chroniques des patients hospitalisés en réanimation ou aux urgences pour une insuffisance respiratoire aiguë.
Comprendre la physiopathologie des pathologies respiratoires aiguës sur chronique.~~

Module 1 :

Module 2 :

Module 3 :

Module 4 :

Module 5 :

Module 6 :

Mémoire / Rapport / Projets tuteurés

Préciser les modalités attendues, les conditions générales, les exigences, les objectifs...

Mémoire ☐ Oui ☒ Non

Date limite de dépôt :

Modalités :

Rapport de stage ☐ Oui ☒ Non

Date limite de dépôt :

Modalités :

Projets tuteurés ☐ Oui ☒ Non

Date limite de dépôt :

Modalités :

Autre travail demandé (à rendre par l'étudiant) ☐ Oui ☒ Non

Date limite de dépôt :

Modalités :

Contrôles des aptitudes et des connaissances

Assiduité : La présence à tous les cours théoriques et travaux dirigés est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

Modalités d'examen :

Contrôle continue ☐ Oui ☒ Non

Notation : *Exemple : 4 notes /20*

Détails :

Examen final ☒ Oui ☐ Non

Notation : *sur 100 points*

Détails : **Ecrit - Questions à réponses ouvertes et concises. Commentaires de cas cliniques**

Session de rattrapage ☒ Oui ☐ Non

Période : **Septembre**

Notation : *sur 100 points*

Détails : **Ecrit - Questions à réponses ouvertes et concises. Commentaires de cas cliniques**

Remarques et précisions éventuelles concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances :

Notes seuils à atteindre, non-compensation entre les modules...

Absences aux examens

☒ En cas d'absence ou d'échec à l'examen, l'étudiant aura la possibilité de se réinscrire l'année suivante aux conditions de l'UGA et avec l'accord du responsable pédagogique.

☐ Autre :

Exemple : seuls sont autorisés à se réinscrire aux examens les étudiants justifiant d'un cas de force majeur.

Jury

Indiquer la/les période(s) de réunion des jurys.

Juin

Conditions d'obtention du DU / DIU

Exemple : Avoir été présent à l'ensemble des cours théoriques et travaux pratiques. Avoir obtenu au moins la moyenne de 50/100 à l'examen écrit comprenant le contrôle continu et l'examen final.

Avoir été présent à l'ensemble des cours théoriques et travaux dirigés, avoir effectué le stage de 60h. Avoir obtenu au moins la moyenne de 50/100 à l'examen écrit final.

Frais de scolarité

La tarification fait l'objet d'une étude suivant les indications données par l'Université et les frais spécifiques correspondant à l'organisation de la formation.

**Contact pour le calcul : Ingénieur Conseil - Rémi RIVOLLIER
remi.rivollier@univ-grenoble-alpes.fr – 07 64 52 25 74**

Vous pouvez indiquer ici un souhait de tarifs ou les tarifs appliqués dans les autres universités dans le cadre d'un DIU. Nous vérifierons s'il est en adéquation avec le nombre de participants attendus et les coûts prévus pour le DU/DIU.

Tarif public FC : 2000 € Tarif public FC auto-financé : 1000 €

Tarif public FI : 360 €

Pour le public FI, le montant correspond à une exonération tarifaire.

Tarif de réinscriptions à l'examen : 300 €

Dispositions diverses

Dispositions spécifiques à la formation :

REGLEMENT DES ETUDES

Evaluation de la satisfaction des participants

Tout document utilisé pour ce type d'évaluation « à chaud » doit être transmis avant le début de la formation au secrétariat de la formation. Ces supports doivent rester disponibles en cas de contrôles.

Pour information, un lien vers un questionnaire d'évaluation est transmis aux participants après la fin de leur formation (pour Grenoble).

Evaluation de la satisfaction en fin de module : ☒ Ecrite ☐ Orale ☐ Questionnaire en ligne

Evaluation de la satisfaction en fin de formation : ☒ Ecrite ☐ Orale ☐ Questionnaire en ligne

Délivrance du diplôme

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.

Précisions (Optionnel) :

ANNEXES

Annexe 1 – Cadre de référence

Analyse des besoins

Indiquer brièvement l'analyse du besoin identifié pour l'action proposée et décrire en quoi cette thématique est importante pour les professionnels de santé visés.

Exemple : « cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances des pratiques diagnostiques et des prises en charges thérapeutiques autour de cas cliniques... ».

L'arrivée sur le marché des systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrique.

Recommandations

Préciser les indications (références, date...) concernant les recommandations HAS, ANAES, Sociétés savantes ou Conférences de consensus ou autres données de la littérature ...

Lorsque que ces données apportent des éléments de nature à modifier la pratique professionnelle, elles feront l'objet d'une présentation et d'un échange avec les participants.

Mise en place de l'insulinothérapie automatisée en boucle fermée : position d'experts française

Référentiel SFD, SFD Paramédical, SFE, SFEDP, AJD, FFD, FENAREDIAM, CNPEDN. MmM Septembre 2020

Mots clés

Préciser 3 à 5 mots clés :

Insulinothérapie, insuline, diabète

ANNEXE 2 – Comité d'organisation

Responsable pédagogique *(De Grenoble si DIU)*

NOM Prénom : LABLANCHE Sandrine
Fonction : MCU PH
Adresse : Clinique d'Endocrinologie Diabétologie Nutrition Pôle DIGIDUNE
Email : SLablanche@chu-grenoble.fr
Tel : +33 (0)4 76 76 55 09
Fax : (0)4 76 76 50 42

Coordinateur *(si différent)*

NOM Prénom : RENARD Eric
Fonction : PU-PH CE
Adresse :
Email : e-renard@chu-montpellier.fr
Tel : 04 67 33 83 82
Fax :

Membres du conseil scientifique ou du Comité pédagogique

NOM Prénom : Benhamou Pierre-Yves
Fonction : PU-PH
Adresse : Clinique d'Endocrinologie Diabétologie Nutrition Pôle DIGIDUNE
Email : PYBenhamou@chu-grenoble.fr
Tel : +33 (0)4 76 76 5509
Fax : (0)4 76 76 50 42

NOM Prénom : Pr Hélène Hanaire
Fonction : PUPH
Adresse :

Hôpital Hôpital de Rangueil (Toulouse)
Adresse : 1 avenue du Professeur Jean Poulhès – 31059 Toulouse Cedex 9
hanaire.h@chu-toulouse.fr
Tel. : 05 61 32 30 18
Fax : 05 61 32 31 23

Composition du jury

Il est composé d'au moins trois personnes dont au moins 1 membre représentant du Conseil pédagogique et/ou scientifique.

Le jury est présidé par :

NOM Prénom : LABLANCHE Sandrine
Fonction : MCU PH
Adresse : Clinique d'Endocrinologie Diabétologie Nutrition Pôle DIGIDUNE
Email : SLablanche@chu-grenoble.fr
Tel : +33 (0)4 76 76 55 09
Fax : [\(0\)4 76 76 50 42](tel:(0)4 76 76 50 42)

Membre du jury 2 :

NOM Prénom : Benhamou Pierre-Yves
Fonction : PU-PH
Adresse : Clinique d'Endocrinologie Diabétologie Nutrition Pôle DIGIDUNE
Email : PYBenhamou@chu-grenoble.fr
Tel : +33 (0)4 76 76 55 09
Fax : [\(0\)4 76 76 50 42](tel:(0)4 76 76 50 42)

Membre du jury 3 :

NOM Prénom : RENARD Eric
Fonction : PU-PH CE
Professeur Eric Renard

Hôpital Lapeyronie, CHU de Montpellier

Montpellier, France

Tél. 0467338382 - Fax 0467336153

ANNEXE 3 – Intervenants

ENSEIGNEMENT	Nom de l'intervenant	Profession spécialité	Statut	Déplacements à prévoir (lieu départ)	Liens d'intérêts	CM / TD / TP
Concept & perspectives/Cas cliniques	RENARD Eric	UFR MEDECINE	PU-PH			5.5 CM
Principaux dispositifs/Cas cliniques	JOUBERT Michael	Université de Caen	PU-PH			3.5 CM
Perspectives/Cas cliniques	REZNIK Yves	Université de Caen	PU-PH			2.5 CM
Etudes cliniques/Cas cliniques	BENHAMOU Pierre-Yves	Université de Grenoble Alpes	PU-PH			2.5 CM
Suivi et surveillance/Cas cliniques	LABLANCHE Sandrine	Université de Grenoble Alpes	MCU-PH			2.5 CM
Indications /Cas cliniques	BELTRAND Jacques	Université de Paris	PU-PH			2.5 CM
Education Thérapeutique Patient/Cas cliniques	RIVELINE Jean-Pierre	Université de Paris	PU-PH			2.5 CM
Organisation des soins/Cas cliniques	HANAIRE Hélène	Université de Toulouse	PU-PH			2.5 CM
Suivi/Cas cliniques	JEANDIDIER Nathalie	Université de Strasbourg	PU-PH			2.5 CM
Suivi/Cas cliniques	COUTANT Régis	Université d'Angers	PU-PH			2.5 CM
Principaux dispositifs/Cas cliniques	FRANC Sylvia	CH de Corbeil-Evry	PH			2.5 CM
Indications	CHAILLOUS Lucie	CHU de Nantes	PH			1.5 CM
Etudes cliniques/Cas cliniques	TUBIANA-RUFI Nadia	Hôpital Robert Debré/Paris	PH			2.5 CM
Education Thérapeutique Patient/Cas cliniques	BISMUTH Elise	Hôpital Robert Debré/Paris	PH			3.5 CM
Initiation/Cas cliniques	BONNEMAISON Elisabeth	CHU de Tours	PH			3.5 CM
Cas cliniques/Cas cliniques	SCHAEPELYNCK Pauline	AP-HM	PH			2 CM
Cas cliniques	DALLA-VALE Fabienne	CHU de Montpellier	PH			2 CM
Organisation des soins & Cas cliniques	LE TALLEC Claire	CHU de Toulouse	PH			2.5 CM

~~ANNEXE 4 – Enseignement présentiel (cadre général)~~

Type d'enseignement

Donner une estimation horaire de la répartition des cours en % ou en heures :

☐ CM : 40 heures ou ... % ☐ TD : ... heures ou ... % ☐ TP : ... heures ou ... %

Ou Total en heures (en Equivalent TD) :

Positionnement de l'apprenant

Organisation d'un Pré-test : ☐ Oui ☒ Non

Organisation d'un Post-test (en dehors des modalités d'examen) : ☐ Oui ☒ Non

Méthodes pédagogiques

☒ Magistrale ☒ Participative

Si participative : 50 % du temps est consacré à l'interactivité

Sous forme de : ☒ Cas cliniques ☒ Ateliers ☐ Autre :

Moyens vidéo : ☐ Films ☒ Visioconférences ☐ Autre :

Documents pédagogiques communiqués :

☒ Documents pour les prérequis ☐ Documents de synthèse ☐ Autre :

Documents : ☒ Envoyés par Email ☐ Disponibles sur une plateforme. Préciser :

Bibliographie

Rappel de l'HAS : Les supports communiqués (supports pédagogiques, référentiels d'analyse des pratiques, presse...) doivent utiliser des références scientifiques identifiées.

Préciser les éléments de bibliographie :

Mise en place de l'insulinothérapie automatisée en boucle fermée : position d'experts française

Référentiel SFD, SFD Paramédical, SFE, SFEDP, AJD, FFD, FENAREDIAM, CNPEDN. MmM
Septembre 2020

-
-
-
-
-
-
-

Annexe 5 – Programme de formation détaillé

Décrivez votre programme en fonction de la forme choisie et du déroulé du programme que vous souhaitez mettre en place (voir les 4 exemples ci-dessous).

Exemple d'une formation en présentiel

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (préciser méthodes et moyens utilisés)
9h à 10h (1h)	Objectif spécifique n°1	Etude de cas clinique
10h à 10h30 (30 minutes)	Objectif spécifique n°2	Diaporama
10h30 à 12h30 (2 heures)	Objectif spécifique n°3	

Décrivez les objectifs spécifiques (par intervention au max par ½ journée)

Exemple d'une formation « non présentiel »

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (exemple)
Première étape	Objectif spécifique n°1	Etude de cas clinique
Deuxième étape	Objectif spécifique n°2	Diaporama
Troisième étape (2 heures)	Objectif spécifique n°3	

Exemple dans le cadre de l'analyse de pratique

La durée de chaque étape doit être précisée. Il est important de dire sur combien de dossiers portera par exemple une analyse de pertinence, comment ils doivent être sélectionnés, quel référentiel est utilisé...

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (exemple)
Première réunion (2h)	Objectif spécifique n°1	Analyse ou revue de dossiers
Deuxième réunion (1h30)	Objectif spécifique n°2	Analyse bibliographique
Troisième réunion (2 h)	Objectif spécifique n°3	Plan d'amélioration

Exemple pour un atelier de type simulation

Le descriptif de l'action devra indiquer :

- Le type de simulation choisi (patient standardisé, jeux de rôles, simulateurs patients, simulateurs procéduraux, réalité virtuelle, Serions Game...).
- Les objectifs, le scénario et le déroulé du scénario, les équipements prévus, structuration de la séquence, les temps de débriefing, le(s) document de fin de séance, document(s) remis aux participants.

REGLEMENT DES ETUDES

MODULE I (XX jours) : NOM DU MODULE

Lieu : XXX

E-Learning		
00h00		
Jour 1		
9h – 10h	Ex : Accueil, présentation des participants, objectifs des participants	Comité pédagogique
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
Jour 2		
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...

MODULE II (XX jours) : NOM DU MODULE

Lieu : XXX

E-Learning		
00h00	...	
Jour 1		
00h00	EX : Accueil, présentation des participants, objectifs des participants	Comité pédagogique
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
Jour 2		
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...
00h00	...	...

Annexe 6 – Description si enseignement à distance

Dans le cadre d'un enseignement à distance complétez les éléments ci-dessous conformément à l'article Art. L6313-2, L6313-8 et L6353-1 du Code du travail, modifiés par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018-art. 4 et 24. (décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Nom de la plateforme utilisée : **Pas de plateforme. Visioconférences ZOOM ou TEAMS**

Nature des travaux et objectifs spécifiques

Veillez préciser les objectifs spécifiques, la nature des travaux (exemple : classe inversée, étude de cas avec diaporama...) et le nombre d'heures.

Cours en visio et cas cliniques.

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques des séquences de formation ouverte ou à distance

Veillez préciser les objectifs spécifiques, la nature des travaux (exemple : classe inversée, étude de cas avec diaporama...) et le nombre d'heures.

Examen présentiel à l'écrit de 2H.

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique

Préciser comment sera organisé le travail à distance et quelle aide pourront obtenir les stagiaires en difficulté avec le travail distanciel (FAQ, assistance par email ou téléphone, forum, plateforme...)

Visioconférence via Zoom largement utilisé

Annexe 7 – Stage pratique

Durée du stage :

60 heures 15 demi-journées

Capacités attendues :

Décrire les capacités ou les compétences attendues avec si besoin des éléments de précision et/ou de quantification.

Exemple : nombre d'actes, cas clinique, récits de situation complexe, EPP

Être formé à l'insulinothérapie par pompe à insuline. Assurer le suivi d'un minimum de 20 patients sous pompe à insuline.

Être capable d'adopter une posture éducative propice aux apprentissages du patients

Structure(s) de stage :

Préciser dans quel cadre se fait l'analyse de la pratique.

Dans un centre de diabétologie adulte ou pédiatrique où exerce un des enseignants du DIU

Modalité(s) de stage :

Quel sera le rôle du stagiaire ?

☐ **Observateur** : le participant repère les éléments essentiels de la pratique et identifie les compétences et connaissances attendues.

☒ **Acteur accompagné** pour permettre au participant d'assumer la prise de responsabilité des actes en supervision directe d'un maître de stage ou référent. Une évaluation doit mesurer l'acquisition des compétences.

☐ **Acteur autonome** : le participant agit seul avec la possibilité de faire appel à un pair, maître de stage ou référent en cas de difficulté(s).

Evaluation de la pratique (traçabilité) :

Préciser les traces d'apprentissage attendues

☐ Attestation de suivi / présence du candidat

☒ Attestation de suivi avec évaluation du tuteur, maître de stage ou responsable pédagogique

☐ Rapport de stage

☐ Cas cliniques

☐ Récit Situation Complexe Authentique (RSCA)

☐ Autres modalités à préciser :

 UGA Université Grenoble Alpes	Enseignements liés à la création Formation Non Accréditée (Diplôme Universitaire/Diplôme Inter Universitaire/Autres)	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : F_DGDF_enseig_creat_modif_formationNA_202002V2		Dernière mise à jour : 16/04/2020
Page 1 sur 1		

Année Universitaire : 2021 2022 Composante : UFR Médecine Type de Formatic DIU Intitulé formation : DIU Insuliniothérapie automatisée Responsable pédagogique : Sandrine LABLANCHE					
Nature et Intitulé de l'UE		Année et Intitulé du Parcours de rattachement des UE (le cas échéant)	NOMBRE D'HEURES		
			CM	TD	TP
RENARD Eric	Concept & perspectives/Cas cliniques		5.5		
JOUBERT Michael	Principaux dispositifs/Cas cliniques		3.5		
REZNIK Yves	Perspectives/Cas cliniques		2.5		
BENHAMOU Pierre-Yves	Etudes cliniques/Cas cliniques		2.5		
LABLANCHE Sandrine	Suivi et surveillance/Cas cliniques		2.5		
BELTRAND Jacques	Indications /Cas cliniques		2.5		
RIVELINE Jean-Pierre	Education Thérapeutique Patient/Cas cliniques		2.5		
HANAIRE Hélène	Organisation des soins/Cas cliniques		2.5		
JEANDIDIER Nathalie	Suivi/Cas cliniques		2.5		
COUTANT Régis	Suivi/Cas cliniques		2.5		
FRANC Sylvia	Principaux dispositifs/Cas cliniques		2.5		
CHAILLOUS Lucie	Indications		1.5		
TUBIANA-RUFI Nadia	Etudes cliniques/Cas cliniques		2.5		
BISMUTH Elise	Education Thérapeutique Patient/ Cas cliniques		3.5		
BONNEMAISON Elisabeth	Initiation/Cas cliniques		3.5		
SCHAEPELYNCK Pauline	Cas cliniques/Cas cliniques		2,00		
DALLA-VALE Fabienne	Cas cliniques		2,00		
LE TALLEC Claire	Organisation des soins & Cas cliniques		2.5		
Total ECTS / Semestre			40,00	0,00	0,00

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)						
		Nombre stagiaire Formation Continue	2	Tarif fc	2 000 €	
DIU insulinothérapie automatisée			Nombre stagiaire fc avec tarif spécial	Tarif spécial	1 000 €	
			Nombre stagiaire Formation Initiale	Tarif FI	360 €	
			Nbre stagiaires total	2	Seuil nbre stagiaire	
					Coût horaire	50 €
		Nombre d'heures de formation assurées par Grenoble :	5	Nbre d'H total de formation :	40	
Colonne1	Colonne22	Colonne3	Colonne5	Colonne6		
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL					4 000 €	
COÛTS COMPOSANTES						
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total		
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €		
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		178 €	0 €		
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €		
	Heures CM (=TD*1,5)	5	267 €	1 335 €		
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €		
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €		
	Heure TD vacataire		59 €	0 €		
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €		
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €		
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT						
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat	5	59 €	295 €		
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		56 €	0 €		
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €		
	Heure TD vacataire		59 €	0 €		
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		10		1 630 €		
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA						
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)				200 €		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)				200 €		
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)						
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)						
- Frais fonctionnement composante			22	110 €		
- Frais personnel composante			44	220 €		
- Plateforme SIDES NG (partie fixe :€)						
- Plateforme SIDES NG (partie variable : 9€/stagiaire) - Calcul automatique, ne pas remplir.			9	0 €		
- Autres frais spécifiques						
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				730 €		
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES					2 360 €	
II - TOTAL COÛTS UGA (10%) + UFR (15%)			25%	1 000 €		
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)					3 360 €	
MARGE	(doit être > 0)		16,00%	640 €		

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1 680 €
dont coûts directs	1 180 €
dont coûts UGA/UFR	500 €
Coût complets de l'heure de formation	336,00 €
Marge sur coûts directs	820 €
en % du tarif de vente	82,0%
Marge sur coûts complets	320 €
en % du tarif de vente	16,0%
Nombre minimum de stagiaires (FC)	2

ANNEXES 3

REGLEMENT DES ETUDES

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2020-2021

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – option A littéraire et option B scientifique

Régime/ Modalités :

Régime : formation continue

Modalités : en EAD via la plate-forme SONATE (**S**olidarité **N**umérique et **A**tttractivité **T**erritoriale) développée par le consortium de 13 universités françaises dont l'UGA

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION : Joël OUDINET

CHARGE ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION : Fabienne DINALE LOPEZ

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs de la formation

Un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) est organisé à l'intention des candidats ne justifiant pas du baccalauréat du second degré, ou d'un titre admis réglementairement en dispense, ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret n°85-906 du 23 août 1985 susvisé.

Le DAEU SONATE à distance est une formation en e-learning. Elle permet à des adultes de reprendre leurs études ou compléter une formation, de se présenter aux concours ou de valoriser leur diplôme dans le cadre de leur emploi. Sur une même année universitaire se déroulent deux sessions de formation : de novembre à mai et d'avril à décembre.

Tous les cours présents sur le site daeu-sonate.fr et sa plateforme de formation sont conçus par des enseignants d'établissements d'enseignement supérieur.

Le DAEU A ouvre l'accès principalement aux études de Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales, Langues, Communication, Droit, Sciences Économiques, Administration, Gestion

Le DAEU B A ouvre l'accès principalement aux études de Sciences, Technologies, Activités Physiques et Sportives, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Secteur Paramédical

L'Université Grenoble Alpes est habilitée à délivrer le DAEU. L'organisation administrative et pédagogique de cette formation dépend de la Direction de la formation continue et apprentissage.

Article 2 : Conditions à remplir pour l'inscription au diplôme

Candidats français

Sont admis à s'inscrire à l'Université en vue d'obtenir le diplôme, les personnes **ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes** :

- **Avoir au moins 24 ans** au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.
- **Avoir au moins 20 ans** au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme **et justifier** à cette même date de **deux années d'activité professionnelle**, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à une cotisation à la Sécurité Sociale.

Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle, pour la durée correspondante :

- le service national,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
- l'inscription au Pôle Emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (cf. liste des sportifs de haut niveau établie chaque année par le ministre chargé des sports au vu des propositions de la commission nationale du sport de haut niveau).

S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par

dérégulation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Candidats étrangers

- Satisfaire aux conditions définies pour les candidats français.
- De plus, seuls les candidats étrangers résidant en France et titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen, peuvent se présenter.

II – Organisation des enseignements

La formation est divisée en 2 matières obligatoires et 2 matières optionnelles

Volume horaire de la formation par année : en régime global (4 matières présentées sur une même année) : **330h**
en régime fractionné (1 à 3 matières présentées sur une même

année : au minimum **50 h**

Pour la composition des enseignements se reporter au tableau des Modalités de contrôle des connaissances.

Formation

Tout candidat désireux de présenter l'examen du DAEU A ou DAEU B est dans l'**obligation de suivre une formation auprès d'une des 13 universités du consortium SONATE**.

La formation est ouverte à tout candidat ayant acquis un niveau de fin de première des lycées dans les matières obligatoires présentées à l'examen (Français et LV1). Ce niveau aura pu être acquis soit en formation initiale scolaire, soit en formation continue post-scolaire, soit par l'acquisition personnelle de connaissance.

Des tests de positionnement dans toutes les matières (questionnaire avec des exercices interactifs comportant des QCM, des textes à trous etc.) sont effectués. Ils permettent le positionnement des étudiants en groupes de niveaux pour le démarrage de la formation.

Déroulement de la formation

DAEU A : 2 matières obligatoires Français et LV1 (choix parmi l'anglais, l'espagnol, le portugais ou l'allemand) + méthodologie (ne donne pas lieu à une épreuve). 2 matières optionnelles : Histoire, Géographie, Philosophie, Mathématiques, Finance d'entreprise, Comptabilité, Initiation au Travail Social et Métiers de la Santé.

DAEU B : 2 matières obligatoires Français et Mathématiques + méthodologie (ne donne pas lieu à une épreuve). 2 matières optionnelles : Chimie, Physique, SVT, LV2 (anglais), Finances d'entreprise, Métiers de la Santé, Programmation informatique, Génie civil et Qualité logistique industrielle et organisation.

Chaque matière comprend une vingtaine de leçons et se compose : - du cours en ligne médiatisé et interactif - de polycopiés téléchargeables - de séquences d'auto-évaluation - de fiches de synthèses et de procédures - d'une documentation et de liens internet - des séquences de classe inversée Les études s'organisent autour d'un tutorat en ligne avec des outils multimédias : messagerie, chat, forum, vidéoconférences documents partagés, travail collaboratif à distance. Un professeur tuteur accompagne pédagogiquement les stagiaires de son groupe

Un accompagnement dans le projet professionnel est proposé aux stagiaires sur la base du volontariat. Les intervenants orientent et conseillent tout au long de la formation les stagiaires dans leur reprise d'études, leur reconversion et/ou leur parcours professionnel. Le programme est divisé en plusieurs ateliers, adaptés aux besoins des volontaires. Ils impliqueront notamment de définir son projet professionnel, savoir valoriser son parcours personnel, ses compétences, se présenter à l'écrit (CV, lettre de motivation, etc.) et à l'oral (prise de parole, simulation d'entretiens).

Programme

Les programmes des différentes matières sont disponibles sur le site de SONATE : <https://dae-u-sonate.fr> après avoir créé son compte.

Modalités de candidature et inscription

La procédure d'inscription est indiquée sur le site l'Université Grenoble Alpes :

Contact :

Fabienne Dinale Lopez

dae-u-g@univ-grenoble-alpes.fr

Tel : 04.76.01 26 13

III – Contrôle des connaissances

Article 3 : Modalités de contrôle des connaissances

3.1 – Modalités d'examen

Contrôle continu (CC) dans toutes les matières

- **Évaluation formative de chaque leçon du cours**
Modalité : exercices notés sur 10 points, dont les résultats sont enregistrés dans le carnet de notes de l'étudiant.
- **Évaluation par ensemble de leçons** constituant une sous-partie du cours (Noté sur 10 points)
Modalité : autoévaluation sommative constituée d'exercices et de questions randomisées dont les résultats sont enregistrés dans le carnet de notes de l'étudiant.
- **Évaluation des connaissances et compétences acquises**
Modalités : dossiers : études de cas autocorrigées avec médiation (Non noté), travaux dirigés obligatoires (Noté sur 20 points) : **devoirs corrigés** et **travaux de groupes en pédagogie inversée**. Ils sont obligatoires et portés au carnet de note de l'étudiant. Ces résultats sont communiqués au jury d'examen. **Examen blanc** (Noté sur 20 points) : sujet d'examen, l'étudiant est en conditions réelles de l'examen en présentiel ou à distance. Ces résultats sont communiqués au jury d'examen.

Dans chaque matière, une moyenne des notes de CC est calculée

- à partir des notes obtenues dans les épreuves citées dans **Évaluation des connaissances et compétences acquises (devoirs, pédagogie inversée et examen blanc)**

- et si au moins 60% de ces épreuves ont été réalisées. Elle intervient dans la note finale de la matière. La non réalisation de 60% des épreuves annule le contrôle continu dans la matière. Dans ce cas, seule la note d'examen (Ex) sera alors validée comme note finale de la matière.

Examen terminal

L'examen comporte **quatre épreuves écrites** :

Deux matières obligatoires

Deux matières optionnelles

Chaque épreuve est affectée du **coefficient 1**.

Durée des épreuves : 4 heures pour l'épreuve de français et philosophie, 3 heures pour les autres épreuves

La **présence** à l'examen est **obligatoire**.

Examen et note finale des matières

La présence à l'examen est obligatoire.

A l'issue de la session d'examen, on retiendra comme note finale de la matière la meilleure note entre la note d'examen (Ex) et la moyenne des notes du CC (CC et Ex) :

$$\text{Note finale} = \max \left(\text{Ex1} ; \frac{\text{CC} + \text{Ex}}{2} \right)$$

3.2 – Déroulement des examens

Les 4 matières qui composent obligatoirement la formation peuvent être présentées soit la même année en régime global, soit de façon échelonnée sur 2 à 4 ans en régime fractionné.

En régime fractionné, le délai entre la première inscription à l'examen et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

Le candidat ayant échoué à une matière optionnelle peut changer de matière lors de sa réinscription l'année suivante.

3.3 – Règles d'absence aux examens

La présence à l'examen est obligatoire. En cas d'absence, même justifiée à l'examen, aucun calcul de résultat ne sera effectué pour les matières concernées.

Article 4 – Modalités d'organisation de la formation

Le règlement de la formation et des examens doit être publié obligatoirement et porté à la connaissance des stagiaires dès l'inscription. Il est en ligne sur la plate-forme SONATE MOODLE.

La signature du dossier d'inscription par le candidat indique qu'il a pris connaissance du règlement.

4.1. – Organisation des examens

Calendrier des examens :

Une session d'examen est organisée en mai pour les stagiaires inscrits en formation de novembre à mai.

Une session d'examen est organisée en décembre pour les stagiaires inscrits en formation d'avril à décembre.

Le calendrier sera disponible sur la plate-forme.

Toutes les épreuves durent 3 heures, à l'exception des épreuves de français et de philosophie d'une durée de 4 heures

Procédure d'inscription du candidat aux examens :

L'apprenant reçoit la « fiche d'inscription à l'examen », 2 mois avant les épreuves, cette fiche permet à l'apprenant :

- de choisir le lieu de passage des examens : chaque candidat doit impérativement retourner à l'université d'inscription cette fiche (par courrier, mail). Les épreuves peuvent donc se dérouler dans une des universités partenaires, quelle que soit l'université d'inscription du candidat (dans ce cas, le responsable administratif de l'université d'inscription prévient l'université de passage d'examen et envoie une copie du dossier administratif : carte étudiante, fiche d'inscription aux examens...)
- de modifier le choix des modalités d'examens : compensable ou capitalisable.

(La fiche peut être envoyée par le biais de la plate-forme SONATE, module «Espace administratif », en pièce jointe ou directement déposée dans la partie « Document » de ce module).

La convocation aux épreuves : est envoyée au candidat 4 à 6 semaines avant les épreuves, indiquant les dates et lieux précis des examens.

Dérogations aux examens :

Les publics inscrits dans une promotion n'ont pas le choix de la date des examens. Des demandes de report de formation et d'examens peuvent cependant être accordées par l'université, sous certaines conditions et dans certains cas après délibération du Comité de pilotage (CP) : par exemple dans le cas où l'apprenant est hospitalisé en cours de formation (sur présentation d'un certificat médical).

Inscriptions des étudiants étrangers aux épreuves du DAEU :

- pour les apprenants étrangers résidant en France : titre de séjour en cours de validité
- pour les apprenants étrangers résidant à l'étranger, il est recommandé à l'étudiant de s'inscrire sur la plateforme de Campus France quand cela est possible, ce qui pourra faciliter l'organisation d'un centre d'examen :
 - soit le candidat se déplace en France, auquel cas il doit être en possession d'un visa-concours
 - soit le candidat passe les épreuves dans son pays. Un protocole d'accord doit dans ce cas être signé entre l'université et l'organisme en question prêt à s'investir dans l'organisation des épreuves
 - Si l'organisation de ces examens occasionne des frais, ils seront à la charge du candidat.

4.2 – Déroulement des examens

Déroulement des épreuves :

Les épreuves sont communes à toutes les universités du consortium : mêmes dates et mêmes heures, hormis pour les Amériques, Asie et l'île de la Réunion (dû au décalage horaire).

Surveillance des épreuves : chaque université se charge d'organiser les examens selon son fonctionnement habituel (surveillance, arrêté, PV, feuille de présence...).

Correction des copies :

Les copies sont anonymes.

Article 5 : Validation - Capitalisation

5.1 - Règles d'obtention du diplôme

Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un **examen final (régime global)** ou sous forme de matières **capitalisables (régime fractionné)**.

Régime global

En suivant le **régime global**, le candidat présente les quatre épreuves au cours de la même année. Pour obtenir le diplôme, il doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des quatre épreuves (le diplôme est alors obtenu par **compensation**).

Lorsqu'un candidat inscrit en régime global n'obtient pas la moyenne générale de 10/20, mais obtient toutefois la moyenne dans une ou plusieurs matières, il peut poursuivre en régime fractionné au cours de l'année suivante, en conservant le bénéfice des matières dont les notes sont supérieures ou égales à 10/20.

Régime fractionné

En suivant le **régime fractionné**, le candidat présente les quatre épreuves sur plusieurs années successives. Il doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves (le diplôme est alors obtenu par **capitalisation**).

Lorsque la note obtenue à une matière est au moins égale à 10/20, la matière est validée et capitalisée, que le Diplôme soit validé ou non.

Les épreuves subies avec succès au cours d'une année précédente dans le même établissement sont validées d'office.

Les épreuves subies avec succès au cours d'une année précédente dans un autre établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

5.2. – Règles d'attribution des mentions

Le diplôme est sanctionné par des mentions : passable, assez bien, bien, très bien. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Moyenne générale :

Passable : ≥ 10 et < 12

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

IV- Résultats

Article 6 : Jury et diplôme

Le jury SONATE est composé :

- du président de jury du DAEU en présentiel de chaque université partenaire
- et des enseignants qui participent à la préparation du DAEU SONATE.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Le diplôme est délivré par chaque université, après délibération du jury.

« Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 » (Article 6 de l'Arrêté du 3 août 1994).

Relevé de notes, attestation de réussite et remise du diplôme :

Un relevé de notes est envoyé aux candidats.

Une attestation de réussite est délivrée trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.
La remise du diplôme : la procédure administrative de remise des diplômes est différente selon les universités, le responsable administratif de chaque université doit informer les stagiaires des modalités.

Article 7 : Communication des résultats

La proclamation des résultats se fait sur le site SONATE.

Article 8 : Redoublement

Le stagiaire qui redouble doit obligatoirement s'inscrire sur l'année universitaire suivante. Il n'est pas possible de cumuler 2 inscriptions administratives sur la même année universitaire. Le stagiaire peut se réinscrire sans prendre de tutorat.

Seuls les droits d'inscription à l'université lui sont alors demandés.

V- Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions pour les publics spécifiques

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique.

Article 10 : Disposition spécifique à la formation

Interruption de l'accès à la formation :

L'étudiant a pris l'engagement de passer les examens à une date fixe. L'accès à la formation est donc interrompu à la fin de sa formation ; excepté les quelques cas de dérogations exceptionnelles.

Article 11 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

En cas d'attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription, une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Date de validation en CFVU :

Date 1^{er} passage à CFVU :

Dernière date de validation
en CFVU (dernière modification du RDE) :

Date d'édition

Intitulé de la formation : DAEU A et B SONATE en EAD		Date approbation CFVU : Formation Continue EAD				
Responsable pédagogique de la formation : Joël OUDINET						
Intitulé des enseignements	Nature de l'enseignement	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES				
		Session unique				
		Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %
DAEU A option Littéraire en EAD						
Français	OB	Ecrit	1	E	4	1
Langue vivante 1 (anglais ou allemand ou espagnol ou portugais)	OB	Ecrit	1	E	3	1
Histoire	OP	Ecrit	1	E	3	1
Géographie	OP	Ecrit	1	E	3	1
Philosophie	OP	Ecrit	1	E	4	1
Mathématiques	OP	Ecrit	1	E	3	1
Comptabilité	OP	Ecrit	1	E	3	1
Finances entreprises	OP	Ecrit	1	E	3	1
Métiers de la santé	OP	Ecrit	1	E	3	1
Initiation au travail social	OP	Ecrit	1	E	3	1
DAEU B option scientifique en EAD						
Français	OB	Ecrit	1	E	4	1
Mathématiques	OB	Ecrit	1	E	3	1
Physique	OP	Ecrit	1	E	3	1
Chimie	OP	Ecrit	1	E	3	1
SVT	OP	Ecrit	1	E	3	1
Langue vivante 2 : anglais	OP	Ecrit	1	E	3	1
Comptabilité	OP	Ecrit	1	E	3	1
Finances entreprises	OP	Ecrit	1	E	3	1
Métiers de la santé	OP	Ecrit	1	E	3	1
Programmation informatique	OP	Ecrit	1	E	3	1
Génie civil	OP	Ecrit	2	E	3	1
Qualité logistique industrielle et organisation	OP	Ecrit	3	E	3	1

Commentaires :

OP : le stagiaire ne doit choisir que 2 OPTIONS